






	APPELATION DU TRANSPALETTE	CATEGORIE	UTILISATION COURANTE	RECOMMANDATION CNAM
	Transpalette électrique accompagnant (levée ≤ 1,20m)	-	déplacer des palettes au sol, charger des camions depuis un quai sur de courtes distances	R366
	Transpalettes tracteurs accompagnant	-	tracter des remorques sur de courtes distances	
	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1,20m < hauteur de levée ≤ 2,50m)	1	déplacer et gerber des palettes au sol / en palettier, charger des camions depuis un quai ou depuis le sol sur de courtes distances	R485
	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50m)	2		
	Gerbeurs à mât rétractable ou gerbeur multidirectionnel ou gerbeur à mât articulé ou enfin accessoires spécifiques nécessitant un complément de formation	1 ou 2		
	Transpalettes à conducteur porté & préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée ≤ 1,20m)	1A	déplacer des palettes au sol, charger des camions depuis un quai sur de courtes distances	R489
	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20m)	1B	déplacer et gerber des palettes au sol / en palettier, charger des camions depuis un quai ou depuis le sol sur de grandes distances	



RECUEIL D'INFORMATIONS PREALABLES A LA FORMATION TRANSPALETTE

NOM DE L'ENTREPRISE.....

NOM DU DEMANDEUR.....

QUALITE.....

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Afin d'adapter la durée de formation, merci d'indiquer le nombre de candidats concernés par expérience dans la case de gauche

SANS AUCUNE EXPERIENCE

AVEC EXPERIENCE REELLE DE CONDUITE (possédant une autorisation, ou conduisant déjà mais sans formation ni autorisation)

TYPE DE FORMATION SOUHAITEE

R4323-55 du Code du travail impose "une formation adaptée" permettant la délivrance d'une autorisation de conduite par l'employeur.
L'employeur fait cependant le choix de la formule de formation: AFC ou CACES.

AFC Attestation de Formation à la Conduite

CACES® Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CATEGORIE DE TRANSPALETTE

Merci de vous référer aux catégories figurant sur le verso du document

R366 transpalette électrique accompagnant levée < 1m20

R485 gerbeur automoteur à conducteur accompagnant 1m20 < levée < 2m50

R485 gerbeur nécessitant un complément de formation

R489 transpalette à conducteur porté sans élévation poste de conduite (levée ≤ 1,20m)

R366 tracteur accompagnant

R485 gerbeur automoteur à conducteur accompagnant levée > 2m50

R489 gerbeur à conducteur porté (levée > 1,20m)

TRAVAIL A MAITRISER PAR LES CANDIDAT(E)S

Merci de nous indiquer tous les travaux effectués par le(s) cariste(s), qu'ils soient réguliers ou ponctuels

Prise et déplacement de charge au sol

Prise de charge en palettier ou rack de stockage

(Dé)Chargement de camions en entrant dans la remorque

Empilage de charge (palettes, bacs, cuves...)

(Dé)Chargement latéral de camions (depuis le sol)